

## Jean-Paul II

### Le chrétien : prêtre, prophète et roi

#### Participants à la fonction sacerdotale, prophétique et royale de Jésus-Christ

S'adressant aux baptisés comme à des « enfants qui viennent de naître », l'apôtre Pierre écrit : « *Approchez-vous de Lui : Il est la pierre vivante, que les hommes ont éliminée, mais que Dieu a choisie parce qu'il en connaît la valeur. Vous aussi, soyez les pierres vivantes qui servent à construire le Temple spirituel, et vous serez le sacerdoce saint, présentant des offrandes spirituelles que Dieu pourra accepter à cause du Christ Jésus... Oui, c'est vous qui êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple qui appartient à Dieu ; vous êtes donc chargés d'annoncer les merveilles de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière...* » (1 P 2, 4-5 ; 9)

C'est là un nouvel aspect de la grâce et de la dignité du baptême : **les fidèles laïcs participent, pour leur part, à la triple fonction de Jésus-Christ : sacerdotale, prophétique et royale.** C'est un aspect qui, certes, n'a jamais été négligé par la tradition vivante de l'Église, comme on le voit, par exemple, dans l'explication du Psaume 26 que nous présente Saint Augustin : « *David reçut l'onction royale. En ce temps-là, il n'y avait à la recevoir que le roi et le prêtre. Ces deux personnes préfiguraient le futur roi-prêtre unique, le Christ (le mot « Christ » vient de « chrisma », qui signifie « onction »). Et notre chef n'a pas été seul à recevoir l'onction, mais nous aussi qui sommes son corps, nous l'avons reçue avec Lui... Voilà pourquoi l'onction est donnée à tous les chrétiens, alors que dans l'Ancien Testament elle n'était le fait que de deux personnes seulement. Que nous soyons le corps du Christ, cela ressort clairement du fait que nous avons tous reçu l'onction et qu'en Lui nous sommes oints (christi) et Christ, parce que, d'une certaine manière, la tête et le corps forment le Christ dans son intégrité.* »

Dans le sillage du Concile Vatican II, dès le début de mon service pastoral, j'ai tenu à exalter la dignité sacerdotale, prophétique et royale de tout le Peuple de Dieu : Celui qui est né de la Vierge Marie - disais-je - le fils du charpentier, à ce qu'on croyait, le Fils du Dieu vivant, comme le proclamait Pierre, est venu pour faire de nous tous « un royaume de prêtres ». Le Concile Vatican II nous a rappelé le mystère de ce pouvoir et aussi le fait que la mission du Christ, Prêtre, Prophète-Maître, Roi, se poursuit dans l'Église. **Tous, le Peuple de Dieu tout entier, participent à cette triple mission.**

Par cette Exhortation, **nous voulons inviter encore une fois les fidèles laïcs à relire, à méditer et à assimiler avec intelligence et amour l'enseignement si fécond et si riche du Concile qui touche à leur participation à la triple fonction du Christ.** Voici à présent une brève synthèse des éléments essentiels de cet enseignement.

#### Office sacerdotal des fidèles

Les fidèles laïcs participent à l'office sacerdotal, par lequel Jésus s'est offert Lui-même sur la Croix et continue encore à s'offrir dans la célébration de l'Eucharistie à la gloire du Père pour le salut de l'humanité. Incorporés à Jésus-Christ, les baptisés sont unis à Lui et à son sacrifice par l'offrande d'eux-mêmes et de toutes leurs activités (cf. Rm 12, 1-2). Parlant des fidèles laïcs, le Concile déclare : « *Toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient offrandes spirituelles agréables à Dieu par Jésus-Christ (cf. 1 P 2, 5). Et dans la célébration eucharistique, ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père. C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration.* »

### **Office prophétique des fidèles**

La participation à l'office prophétique du Christ « qui proclame, par le témoignage de sa vie et la vertu de sa parole, le royaume du Père », habilite et engage les fidèles laïcs à recevoir l'Évangile dans la foi, et à l'annoncer par la parole et par les actes, sans hésiter à dénoncer courageusement le mal. Unis au Christ, « *le grand prophète* » (Lc 7, 16), et constitués dans l'Esprit « témoins » du Christ ressuscité, les fidèles laïcs sont rendus participants autant au sens de la foi surnaturelle de l'Église qui « *ne peut se tromper dans la foi* » qu'à la grâce de la parole (cf. Ac 2, 17-18 ; Ap 19, 10). Ils sont, au surplus, appelés à faire briller la nouveauté et la force de l'Évangile dans leur vie quotidienne, familiale et sociale, comme aussi à exprimer, avec patience et courage, dans les difficultés de l'époque présente leur espérance de la gloire « *même à travers les structures de la vie du siècle* ».

### **Office royal des fidèles**

Par leur appartenance au Christ, Seigneur et Roi de l'Univers, les fidèles laïcs participent à son office royal, et sont appelés par Lui au service du Royaume de Dieu et à sa diffusion dans l'histoire. Ils vivent la royauté chrétienne tout d'abord par le combat spirituel qu'ils mènent pour détruire en eux le règne du péché (cf. Rm 6, 12) et ensuite par le don d'eux-mêmes pour servir, dans la charité et dans la justice, Jésus Lui-même, présent en tous ses frères, surtout dans les plus petits (cf. Mt 25, 40).

Mais les fidèles laïcs sont appelés en particulier à redonner à la création toute sa valeur originelle. En liant la création au bien véritable de l'homme par une activité soutenue par la vie de la grâce, ils participent à l'exercice du pouvoir par lequel Jésus Ressuscité attire à Lui toutes les choses et les soumet, en même temps qu'Il se soumet Lui-même, au Père, de sorte que Dieu soit tout en tous (cf. Jn 12, 32 ; 1 Co 15, 28).

### **Une onction baptismale**

La participation des laïcs à la triple fonction de Jésus Prêtre, Prophète et Roi, trouve d'abord sa racine dans l'onction du Baptême, puis son développement dans la Confirmation et son achèvement et son soutien dans l'Eucharistie. C'est une participation qui est donnée, il est vrai, à chaque fidèle laïc, mais en tant qu'ils forment l'unique Corps du Christ : en effet, Jésus enrichit de ses dons l'Église elle-même parce que l'Église est son Corps et son Épouse. Ainsi c'est en tant que membre de l'Église que chacun participe à la triple fonction du Christ, comme l'enseigne clairement l'apôtre Pierre ; il appelle, en effet, les baptisés « *la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple qui appartient à Dieu* » (1 P 2, 9). Et c'est justement parce qu'elle découle de la communion ecclésiale, que cette participation des fidèles laïcs à la triple fonction du Christ exige d'être vécue et réalisée dans la communion et pour la croissance de cette communion même. Saint Augustin écrit : « *De même que nous nous appelons tous chrétiens (christiani) en raison de l'onction (chrisma) mystique, de même nous nous appelons tous prêtres, parce que nous sommes membres de l'unique Prêtre.* »